

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil seize, le 22 décembre à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 32

Date de convocation du Conseil de Communauté : 15 décembre 2016

Présents : BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel (Pouvoir d'Alain DOLLEY), BODIN Pascal, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, FAYE Jean Pierre (Pouvoir de Thierry MENUCELLI), GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique (Pouvoir de Didier VERGNE), LOURADOUR Patricia, (Pouvoir de Michel CHADELAUD), PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie (Pouvoir de Frédéric SUDRON), PONS Gérard, POURCHET Pierre, SIMON Philippe, TERRIER Gilles.

Excusés : DOLLEY Alain, MENUCELLI Thierry, SUDRON Frédéric, VERGNE Didier.

Absent : CAMBOU Stéphane, GLANGEAUD Delphine, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROGER Edouard, SERRU Marie Claire, SIMON Isabel.

Secrétaire de séance : Patricia LOURADOUR.

Présents 21 / Votants 26

N°76-2016 – Centre de gestion de la Haute-Vienne : cotisation au 1^{er} janvier 2017

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes des Portes de Vassivière adhère au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale. A ce titre, elle verse une somme assise sur la masse salariale.

Le champ d'intervention des missions du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale sont variées :

- ✓ Information sur l'emploi public territorial,
- ✓ Gestion des carrières,
- ✓ Gestion des décharges d'activité de service et des autorisations spéciales d'absence,
- ✓ Organisation concours et examens professionnels,
- ✓ Publicité des listes d'aptitude, créations et vacances d'emplois,
- ✓ Publicité des tableaux d'avancement,
- ✓ Prises en charge de fonctionnaires momentanément privés d'emploi,
- ✓ Reclassements des fonctionnaires inaptes,
- ✓ Assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine,
- ✓ Aide à la recherche d'emploi après disponibilité,
- ✓ Fonctionnement des conseils de discipline,
- ✓ Commissions administratives paritaires, comités techniques paritaires,
- ✓ Secrétariat du comité médical, de la commission de réforme,
- ✓ Avis consultatif dans le cadre de la procédure du recours administratif préalable,
- ✓ Assistance juridique statutaire,
- ✓ Assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite.....

Elles sont financées par une cotisation de 0.8 % assise sur la masse salariale de leurs agents. D'autre part en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a développé au service de ses collectivités territoriales partenaires des missions facultatives. Certaines d'entre elles sont financées par une cotisation additionnelle de 1.08 %.

Lors de la réunion du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Haute-Vienne en date du 28 novembre 2016, les membres ont fixé le taux de cotisations à compter du 1^{er} janvier 2017 à 1,885 % de la masse salariale, réparti comme suit : 0.80 % pour la cotisation obligatoire, et 1,085 % pour la cotisation additionnelle.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'ADOPTER, à compter du 1^{er} janvier 2017, le taux de cotisations au Centre de Gestion de la Haute-Vienne à 1,885 % de la masse salariale réparti comme suit :

- **0,80 % au titre de la cotisation obligatoire ;**
- **1,085 % au titre de la cotisation additionnelle.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le 23 décembre 2016

Le Président,
Jean Pierre FAYE